

DESCRIPTION DES FONCTIONS DU CHEF DE LA DIRECTION



FONCTIONS

La principale responsabilité du chef de la direction est de diriger Groupe Alithya Inc. (la « **Société** ») en fournissant des directives stratégiques relativement à l'élaboration et à l'application de plans, de politiques, de stratégies et de budgets afin de permettre la croissance de la Société ainsi que son exploitation rentable.

Le chef de la direction relève directement du conseil d'administration (le « **conseil** ») de la Société.

RESPONSABILITÉS PARTICULIÈRES

Afin de s'acquitter de sa principale responsabilité, le chef de la direction doit :

1. s'assurer que les affaires commerciales quotidiennes de la Société sont bien gérées;
2. recommander au conseil des objectifs financiers et des objectifs d'exploitation pour la Société et, une fois que le conseil les aura approuvés, faire le nécessaire pour les atteindre;
3. formuler les politiques et les mesures à prendre au sein de la Société et présenter au conseil pour approbation un plan d'affaires à long terme ainsi que des stratégies et des politiques qui permettent la création de valeur pour les actionnaires;
4. établir et recommander au conseil des budgets et des plans d'affaires annuels qui sont conformes aux plans d'affaires et aux stratégies à long terme de la Société;
5. s'assurer que la Société a un positionnement concurrentiel satisfaisant au sein de son secteur d'activité et le maintient, que ce soit en prenant des mesures stratégiques, notamment en renforçant les partenariats de la Société avec ses clients existants et en cultivant des relations qui créent de nouvelles occasions d'affaires et des acquisitions stratégiques;
6. s'assurer que la Société dispose de systèmes de contrôle interne fiables et prendre des mesures pour les améliorer au besoin;
7. respecter l'indépendance du conseil, ce qui comprend le fait de discuter des projets d'engagements importants de l'entreprise avec le conseil avant de prendre ces engagements et de respecter le fait que les administrateurs non reliés ont besoin de se réunir entre eux;
8. s'acquitter de toutes les responsabilités que lui confie le conseil, de la façon exigée par le conseil;
9. tenir le conseil au courant, de façon rigoureuse, opportune et franche, des progrès de la Société relativement à l'atteinte de ses objectifs établis et de toutes les déviations importantes par rapport aux objectifs et politiques établis par le conseil;
10. évaluer le rendement des autres dirigeants de la Société et des autres cadres supérieurs et faire des recommandations en ce qui a trait à leur rémunération;
11. prendre des mesures pour constituer une équipe de direction efficace qui relève du chef de la direction et superviser le programme de la Société relativement à la formation des dirigeants et à la relève;

12. promouvoir une culture d'entreprise qui valorise l'éthique et l'intégrité individuelle;
13. établir un climat de travail positif et conforme à l'éthique qui permet d'attirer un groupe diversifié d'employés de qualité à tous les niveaux, de les garder au service de la Société et de les motiver;
14. s'assurer que les renseignements communiqués au public donnent une image fidèle de la Société;
15. représenter la Société d'une façon qui améliore la réputation de la Société et la préserve;
16. agir en tant que principal représentant de la Société.

FAIT le 1^{er} novembre 2018.